



Compte rendu Réunion du Bureau Communautaire - le 16 février 2026

Ordre du jour bureau :

Décisions du Président :

- Avenants Longayroux

Administration générale :

- Vote des CFU 2025 (budget principal et budgets annexes) - sous réserve traitement DGFIP

Développement économique :

- Attributions aides économiques

Tourisme :

- Longayroux : convention d'entretien des Espaces verts avec la Commune de Pleaux
- Longayroux : Attribution DSP Base de Loisirs
- Longayroux : Attribution DSP Camping
- Longayroux : Installation d'un système de vidéo protection sur la base de loisirs et le camping
- Randonnée : attribution marché entretien/balisage 2026

Assainissement :

- Attribution du marché de travaux -Saint Martin Valmeroux

GEMAPI :

- AMO et structuration du syndicat

Calendrier

- Installation du Conseil Communautaire

QUESTIONS DIVERSES

Présents :

Jean-Pierre CINQUALBRES, Maire de Saint-Illide
Louis CHAMBON, Maire du Falgoux, Président de la CCPS

Jean-Marc DELBOS, Maire de Chaussenac
François DESCOEUR, Maire d'Anglards de Salers
André DUJOLS, Maire de Saint-Cernin

Patrice FALIES, Maire de Freix-Anglards
Jean-Pierre LABASTROU, Maire d'Escorailles
Martine PANI, Maire de Tournemire
Jean-Noël PARRA, Maire de Barriac les Bosquets
Marc SEPCHAT, 3^{ème} Adjoint de la Mairie de Pleaux

Excusés : Nadine ANTIGNAC, Maire de Besse, Jean-Yves BONY, Représentant mairie d'Ally, Régine BREUIL, Maire de Brageac

DECISIONS DU PRESIDENT

➤ Avenants Longayroux

Monsieur le Président expose aux membres du bureau les avenants au marché de travaux pour Longayroux

Lot 05 : couverture étanchéité zinguerie (entreprise titulaire : SARL Ritou)

Base de loisirs : travaux d'évacuation des eaux pluviales, couvertines et bavettes

Montant en + 6 427,00 € HT

Camping : travaux d'évacuation des eaux pluviales

Montant en - 7 207,58 € HT

➔ Nouveau montant du marché : 168 946,62 € HT

Lot 06 : menuiseries extérieures (entreprise titulaire : SARL Serrat Cantalu)

Base de loisirs : organigramme des clés

Montant en + 2 780,00 € HT ➔ Nouveau montant du marché : 119 630,00 € HT

Lot 07 : menuiseries intérieures (entreprise titulaire : Hubert Joanny)

Base de loisirs : fourniture et pose étagères arrière-bar

Montant en + 4 038,00 € HT ➔ Nouveau montant du marché : 178 005,79 € HT

Lot 14 : équipements cuisine (entreprise titulaire : EquipFroid)

Base de loisirs : étagères cuisine + armoire frigo bar

Montant en + 2 945,00 € HT ➔ Nouveau montant du marché : 86 690 € HT

Les membres du bureau prennent acte des nouveaux montants de marché relatif à Longayroux.

➤ Avenant au mandat de vente des anciens locaux situés à Salers

Monsieur le Président expose aux membres du bureau le nouveau prix de vente des locaux de la Communauté de Communes à Salers.

Le prix initial était fixé à 164 000 € frais d'agence inclus (6 %).

Un nouveau prix a été établi à hauteur de 149 500 € frais d'agence inclus soit 141 038 € net vendeur.

Monsieur Jean-Pierre LABASTROU rappelle que malgré 400 000 € de travaux le prix de vente n'est que de 149 500 €, il se souvient d'avoir dit à l'époque à Bruno Faure que ce projet il ne l'aurait pas fait pour lui-même, ce qui confirme aujourd'hui sa vision. Il fallait à l'époque être absolument sur Salers mais ce bâtiment n'était pas adapté, il y avait Sainte Eulalie qui était plus adapté.

Monsieur Marc SEPCHAT rapporte qu'avant de s'installer à Sainte Eulalie il fallait faire la zone, il faut remettre l'église au milieu du village, tous souhaitent rester sur Salers.

Monsieur Jean-Pierre LABASTROU précise que ce n'était pas la bonne histoire ni le bon choix.

Monsieur Patrice FALIES rajoute qu'il n'est pas toujours facile de faire le bon choix et que cela ne sert à rien de revenir sur l'histoire.

Monsieur Le Président ajoute qu'il y a eu une visite pour quelqu'un qui ferait de la location en saison mais pas d'autres demandes pour le moment.

➤ **Signature devis**

Monsieur le Président expose aux membres du bureau communautaire qu'il a signé un devis d'un montant de 6 144 € TTC à l'entreprise RITOU pour des travaux de toiture à la Maison du Domaine du Fau, pour laquelle une déclaration d'assurance est en cours.

De plus Monsieur le Président rappelle que dans le cadre du viager signé avec M et Mme Chambon, les travaux d'entretien sont à la charge de la Communauté de Communes, malheureusement rien ne s'est fait pendant des années et cette maison s'est dégradée. Il sera nécessaire et même urgent de prévoir des travaux sur cette bâtisse, notamment pour les fenêtres.

➤ **Décision modificative N°3 sur le budget assainissement – correction pour erreur matérielle**

Monsieur le Président expose la correction de la décision modificative N°3 sur le budget assainissement de la collectivité.

SECTION D'EXPLOITATION

COMPTE	INTITULÉ	DÉPENSES	RECETTES
706129	Autres redevances	+ 6 000 €	
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie...)	- 3 000 €	
6541	Créances admises en non-valeur	- 3 000 €	
TOTAL		0 €	0 €

➤ **Décision modificative N° 1 Budget GEMAPI**

Monsieur le Président expose la nécessité d'avoir pris une décision modificative sur le budget GEMAPI afin de pouvoir payer le personnel :

Dépenses de fonctionnement	
6215 personnel affecté :	291.00€
6291 Frais d'affranchissement :	-291.00€
6288 Autres services extérieurs :	-1 362.00€
7391118 Autres Restitution dégrèvement :	1 362.00€
TOTAL :	0.00 €

➤ **Dépose d'un dossier de subvention à la région**

Monsieur le Président expose que dans le cadre du Contrat Région Investissement une subvention à hauteur de 300 000 € a été demandée pour l'opération « Longayroux ».

Les membres du Bureau communautaire prennent acte des décisions du Président exposées ci-dessus.

ADMINISTRATION GENERALE

➤ **Finances : Vote des comptes administratifs**

Monsieur le Président expose que compte tenu de la fermeture d'HELIOS depuis maintenant 15 jours, la Communauté de communes ne pourra pas voter les comptes administratifs de la collectivité le 23 février 2026, Ils seront votés en même temps que les budget primitifs 2026 de la collectivité par la prochaine instance.

ECONOMIE

- Dossier soutien investissement économique

Monsieur le Président expose que deux dossiers seront proposés au Conseil Communautaire :

Entreprise	Porteur de projet	Activité	Commune	Type de projet	Montant HT	Taux aide CCPS	Montant aide HT
GARAGE DE LA GARE	Mme LAMOTTE	Garage automobile	Saint-Ilvide	Acquisition valise diagnostic	9 380,55	8%	750,44 €
GENESTAL	M. GENESTAL	Menuiserie	Ally	Acquisition élévateur	150 000,00	8%	5 000 €
TOTAL							5 750,44 €

Monsieur le Président rappelle que grâce à l'attribution de l'aide économique de la Communauté de Communes ces deux projets pourront être éligibles à un cofinancement LEADER comme suit :

- Garage de la Gare : 3 001,76 €
- Menuiserie GENESTAL : 20 000,00 €

Ces deux dossiers seront soumis à l'approbation du Conseil Communautaire.

TOURISME

- Longayroux - convention d'entretien des espaces verts avec la commune de Pleaux

Monsieur le Président rappelle la mise à disposition par la commune de Pleaux des terrains sur lesquels la CCPS a aménagé la base de loisirs.

Ce site est accessible au public toute l'année, en dehors des périodes d'exploitation de l'établissement. Ce site nécessite un entretien annuel des espaces verts et cette mission ne peut pas reposer intégralement sur le futur exploitant.

Il a été convenu d'organiser l'entretien du site entre La CCPS et la commune de Pleaux selon la répartition suivante :

- ➔ Entretien en début et fin de saison : assuré par les services techniques de la commune
- ➔ Elagage des arbres et taille des haies : pris en charge par la CCPS
- ➔ Entretien mai-septembre, soit 8 à 12 passages : pris en charge à 50/50 par la CCPS et la commune.

Il est prévu la rédaction d'une convention pour entériner cette répartition pour une durée de 6 ans, correspondant à la durée de la Délégation de Service Public.

Monsieur le Président expose qu'il sera demandé au Conseil Communautaire de valider cette convention et d'autoriser le Président à la signer, Monsieur Marc Sepchat précise que la Commune de Pleaux a déjà délibéré sur ce sujet.

Monsieur le Président rajoute que pour ce qui concerne la baignade, le coût de la surveillance de la baignade assurée par un BNSSA sera également partagé avec la commune de Pleaux.

➤ Longayroux - attribution DSP base de loisirs

Monsieur le Président rappelle la consultation du 21 juillet au 17 octobre 2025 pour la DSP relative à la base de loisirs de Longayroux. L'ensemble des documents relatifs à cette Délégation de Service Public a été envoyé aux conseillers communautaires.

Une seule offre émanant de la SCIC Animations Sports Loisirs Jeunesse (Mauriac) a été reçue.

Monsieur le Président rappelle les missions attendues :

- ❖ Le développement commercial du site,
- ❖ L'entretien et la maintenance durant toute l'année de l'ensemble des ouvrages (biens immobiliers et mobiliers), équipements et installations nécessaires à l'exécution du service,
- ❖ Les financements afférents puis l'exploitation et la gestion de la base de loisirs,
- ❖ L'accueil et l'organisation d'évènements ludiques,
- ❖ La sécurité des personnes et usagers de la base de loisirs.

La durée de la DSP est de 6 ans à compter du 1^{er} mars 2026.

Pour ce qui concerne la Redevance, elle est établie comme suit :

- ❖ Part fixe : 2 000 € / an
- ❖ Part variable : 30% du bénéfice

Instauration d'une clause de revoyure tous les deux ans pour réexaminer le contrat.

Il sera proposé au Conseil Communautaire de retenir la candidature de la SCIC ASLJ pour l'exploitation de la base de loisirs de Longayroux.

Monsieur le Président rajoute qu'il y a peu de candidature qui tombe sur ce projet de Longayroux, Monsieur Marc SEPCHAT complète les propos et explique que si la Communauté de Communes arrive à équilibrer ce projet ce sera bien, mais la collectivité devra certainement mettre un billet.

Ces équipements permettent de multiplier les activités mais cela a un coût. Ce sera peut-être le dernier projet touristique, de cette ampleur, porté par la collectivité.

Pour le Président, le budget général est grevé de frais importants pour le tourisme et les services, on s'oriente vers une Communauté de Communes de fonctionnement et de services à la population, nous sommes en phase terminale d'investissement, il faut d'abord finir les projets. Nous souhaitons tous que la partie exploitation et restauration fonctionne, nous sommes conscients que la saison touristique est courte dans nos régions.

➤ Longayroux - attribution DSP camping

Monsieur le Président expose que 3 offres ont été reçues pour le camping :

- La société FRERY : courrier de désistement le 22/10
- M. & Mme GILLOT : offre répondant aux critères de consultation
- MM. DELBAERE et MEDINA & Mme BILLON : offre ne répondant pas aux critères de consultation

Une phase de négociation a été lancée avec les époux GILLOT avec un rappel des missions attendues :

- Assurer la réalisation et le financement des investissements,

- Réaliser l'exploitation courante, à travers la gestion administrative, technique, promotionnelle, commerciale et financière des équipements en ce compris la réservation, ainsi que la formation du personnel,
- Effectuer l'entretien, les contrôles et le nettoyage des bâtiments ainsi que la maintenance de l'ensemble du site et des équipements,
- Accueillir les clients et usagers du camping, de garantir leur sécurité, d'organiser et de coordonner les activités ludiques et de loisirs proposées sur le site,
- Assurer l'animation des équipements et la communication vers les clientèles du camping, de développer des synergies entre les différentes offres d'activités existantes sur le territoire intercommunal et à proximité, comme la base de loisirs.

Monsieur le Président expose que Monsieur et Madame Gillot sont venus plusieurs fois pour exposer leurs projets, la DSP est d'une durée de 17 ans à compter du 1^{er} mars 2027, et la redevance comprend :

- Part fixe : 4000 € / an
- Part variable : 6% du chiffre d'affaires

Monsieur le Président rajoute que c'est un très beau camping équipé en terrain nu de 90 emplacements sur lesquels les groupes n'investissent pas car cela n'est pas assez grand pour eux, et ils doivent porter la création des investissements en sus.

Monsieur Marc Sepchat complète en précisant que leur objectif est le rachat du camping à terme, nous avons ressenti une véritable démarche.

Il convient d'instaurer d'une clause de revoyure tous les deux ans pour réexaminer le contrat, tout en prévoyant le Phasage des investissements comme suit :

	Nbre tentes lodges	Nbre chalets HLL
Phase 1 : année d'ouverture	1	3
Phase 2 : année N+3	2	25
Phase 3 : année N+8	3	12
TOTAL	6	40

La part de marge de manœuvre pour l'investissement est réduite pour la Communauté de Communes, l'expérience avec les DSP peut-être compliquée.

Monsieur le Président expose que le déblocage du prêt de 2 000 000 € doit avoir lieu en fin de mois pour permettre l'aménagement du lieu ainsi que le paiement des entreprises.

Monsieur François DESCOEUR demande au Président combien d'étoiles va avoir le camping, Monsieur le Président explique que trois étoiles sont validées.

Il sera proposé au Conseil Communautaire de retenir la candidature de M. et Mme GILLOT pour l'exploitation du camping de Longayroux.

➤ **Longayroux – installation d'un système de vidéo protection**

Monsieur le Président expose que compte tenu de leur isolement, les sites de la base de loisirs et du camping de Longayroux seront dotés d'un système de vidéo protection afin de :

- Protéger les bâtiments et leurs abords, notamment en période de fermeture hivernale
- Assurer la surveillance du matériel nautique et des installations, notamment de l'aqua-parc en dehors des périodes d'ouverture

Les images pourront être retransmises en temps réel ou différé grâce au stockage sur un serveur pendant 30 jours. Ce système de vidéo protection doit faire l'objet d'une autorisation des services de la Préfecture et d'une déclaration à la CNIL.

➔ Il sera donc demandé au Conseil Communautaire de valider l'installation d'un système de vidéo protection sur les sites de la base de loisirs et du camping de Longayroux et d'autoriser le Président à engager toutes les démarches nécessaires.

➤ **Randonnée – attribution du marché d'entretien / balisage 2026**

Monsieur le Président expose la consultation sans publicité ni mise en concurrence réalisée du 05 janvier au 06 février 2026 pour les marchés d'entretien et de balisage pour 2026.

Cette consultation concerne 3 lots :

- 1- Secteur Nord-Est
- 2- Secteur Ouest
- 3- Secteur Sud-Est

3 offres reçues :

- Bellevue Paysages pour le lot 1
- Pierre-Eric VERGNE pour le lot 2
- ESAT d'Anjoigny pour le lot 3

avec les montants suivants :

Entreprises	2025	2026
Lot 1 (Bellevue Paysages)	15 042,46 € HT	19 125,00 € HT
Lot 2 (P-E Vergne)	18 900,00 €	18 900,00 €
Lot 3 (ESAT Anjoigny)	6 370,72 € HT	6 370,72 € HT
TOTAL	40 313,18 € HT	44 395,72 € HT

Monsieur André DUJOLS intervient car parfois le travail est réalisé trop tôt dans le temps, de plus sur le lot N°1 l'augmentation semble significative.

Monsieur le Président rajoute que la Pastourelle est programmée le week-end du 8 mai et qu'il nécessaire qu'un entretien soit fait en amont. Monsieur Loic Roussel, agent de la Collectivité est en train de faire un état des lieux, les ajustements avec les propriétaires seront quelquefois difficiles, il faudra obtenir les signatures sur l'ensemble des chemins. La randonnée est très hétérogène sur le secteur, il y a un chantier important à reprendre avec une homogénéisation à atteindre.

On peut toujours demander à l'Entreprise Bellevue de baisser un peu son augmentation.

Il sera proposé au Conseil Communautaire d'attribuer le marché aux prestataires retenus et de signer les actes d'engagement correspondants.

ASSAINISSEMENT

➤ Attribution marché de travaux – St Martin Valmeroux

Monsieur le Président rappelle les travaux de Mise en conformité des réseaux d'assainissement du bourg de Saint- Martin conformément au programme de travaux avec une consultation conjointe CC Pays de Salers / Commune de Saint-Martin-Valmeroux via un groupement de commandes.

Contrairement aux dires de Monsieur Fournier des projets sont faits pour Saint Martin Valmeroux.

Monsieur le Président rappelle le marché de travaux à procédure adaptée (MAPA) : Maîtrise d'œuvre : ACDEAU

La consultation des entreprises était en ligne sur achat public.com

Période : 11 décembre 2025 → 22 janvier 2026

L'estimation initiale des travaux (lots 1 & 2) : 575 446 € HT

Offres reçues : Lot 1 : 2 offres / Lot 2 : 3 offres

L'analyse a été réalisée par le maître d'œuvre et la commission MAPA

L'entreprise retenue (offre économiquement la plus avantageuse) est le Groupement LACOMBE / STAP 15 Lot 1 : 150 253 € HT

Lot 2 : 356 223 € HT

Contrôle des travaux avant réception : société CITEC : 12 860 € HT

Il sera proposé au Conseil Communautaire d'attribuer le marché aux prestataires retenus et de signer les actes d'engagement correspondants.

➤ Demandes de subventions Agence de l'Eau Adour-Garonne (lots 1 & 2)

Département du CANTAL - Commune de Saint-Martin-Valmeroux

**Lot 1 - Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement du bourg
de Saint-Martin-Valmeroux - Emprise aménagement**

Montant Marché Lot 1

PREVISION DE FINANCEMENT

	Montant € HT	AE	DETR	Reste à charge du maître d'ouvrage	Reste à charge des privés
Lot 1 : Réseaux emprise aménagement bourg	131 473.00	92 031.10			0.00
A - OPERATIONS GENERALES - pour la globalité du chantier MO confondus	10 620.00	70% 7 434.00			0.00
B - RESEAUX D'EAUX USEES	120 853.00	70% 84 597.10	13 000.00	26 441.90	0.00
Mise en conformité des privés	18 780.00	50% 9 390.00			9 390.00
Montant total des travaux - € HT	150 253.00	101 421.10	13 000.00	26 441.90	9 390.00
Contrôles externes des réseaux d'assainissement avant réception	7 000.00	70% 4 900.00		2 100.00	0.00
Levés topographiques	1 700.00	70% 1 190.00		510.00	0.00
Frais de maîtrise d'œuvre (hors contrôles branchements avant travaux)	18 500.00	70% 12 950.00		5 550.00	0.00
Contrôles branchements après travaux	1 000.00	70% 700.00		300.00	0.00
TOTAL GENERAL € HT	178 453.00 €	121 161.10 €	13 000.00 €	34 901.90 €	9 390.00 €
TVA - 20%	35 690.60 €				
TOTAL GENERAL € TTC	214 143.60 €				

Montant Marché Lot 2

PREVISION DE FINANCEMENT

	Montant € HT	AE	DETR	FCS	Reste à charge du maître d'ouvrage	Reste à charge des privés
Lot 2 - Phase 1 : Barriades, impasses et collecteur en propriétés	148 070.00	103 649.00				0.00
A - OPERATIONS GENERALES - pour la globalité du chantier MO confondus	5 310.00	70% 3 717.00				0.00
B - RESEAUX D'EAUX USEES	142 760.00	70% 99 932.00				0.00
Lot 2 - Phase 2 : Montjoly	129 563.00	90 694.10	6 884.00	16 296.00	76 405.90	0.00
A - OPERATIONS GENERALES - pour la globalité du chantier MO confondus	5 310.00	70% 3 717.00				0.00
B - RESEAUX D'EAUX USEES	124 253.00	70% 86 977.10				0.00
Mise en conformité des privés	78 590.00	50% 39 295.00				39 295.00
Montant total des travaux - € HT	356 223.00	233 638.10	6 884.00	16 296.00	60 109.90	39 295.00
Contrôles externes des réseaux d'assainissement avant réception	7 000.00	70% 4 900.00			2 100.00	0.00
Frais de maîtrise d'œuvre (hors contrôles branchements avant travaux)	7 000.00	70% 4 900.00			2 100.00	0.00
Diagnostic de branchements	2 800.00	70% 1 960.00			840.00	0.00
Contrôles branchements après travaux	1 300.00	70% 910.00			390.00	0.00
TOTAL GENERAL € HT	374 323.00 €	246 308.10 €	6 884.00 €	16 296.00 €	65 539.90 €	39 295.00 €
TVA - 20%	74 864.60 €					
TOTAL GENERAL € TTC	449 187.60 €					

Il sera proposé au Conseil Communautaire de solliciter les financements correspondants auprès de l'Agence de l'Eau à hauteur de 70%.

GEMAPI

➤ Structuration en Syndicat mixte

Monsieur le Président rapporte la création des syndicats GEMAPI au 1^{er} juillet 2026 : EPAGE Sources Dordogne Rhue et Syndicat Mixte Auze Sumène.

La participation demandée est à la hauteur de la superficie sur la Communauté de Communes du Pays de Salers.

Les territoires concernés sont le Cantal la Corrèze et le Puy-de-Dôme

Sièges : Champs-sur-Tarentaine (EPAGE) et Saignes (Auze Sumène)

EPCI concernés : Pays Gentiane, Dômes Sancy Artense, Massif du Sancy, Hautes Terres Communauté, Pays de Salers, Sumène Artense Communauté (+ Pays de Mauriac pour la répartition financière)

L'objectif est d'anticiper la mise en œuvre opérationnelle des syndicats, recruter un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) et mettre en place un groupement de commandes.

Les missions principales de l'AMO : Structuration générale et feuille de route, calendrier, points de vigilance et Ressources humaines (Transfert des agents (techniciens, animatrices)), organisation, statuts, conditions de travail, régime indemnitaire, Moyens techniques, bâtiments, matériel, véhicules, contrats en cours...

Marché à bons de commande : durée maximale : 6 mois

Montant : Minimum : 10 500 € Maximum : 21 000 €

Le Portage sera assumé par Sumène Artense Communauté avec un financement de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne à hauteur de 50 % et reste à charge réparti selon la surface de bassin versant.

Le reste à charge pour la Communauté de communes du Pays de Salers avec une part relative de 10,68 % de surface s'établit entre une contribution minimale de 560,45 € et une contribution maximale de 1 120,89 €.

Monsieur Jean-Pierre CINQUALBRES rapporte que cette structuration est un peu une usine à gaz, Le Président expose qu'une structuration est nécessaire, mais un raisonnement à l'échelon départementale serait pertinent, Monsieur François DESCOEUR abonde dans ce sens, le Président rajoute que ce qui est collecté pour GEMPAI doit aujourd'hui servir en investissement

LOGEMENT/HABITAT

➤ Avenant n°1 Pacte Territorial – rajout à l'ordre du jour

Monsieur le Président expose que le Pacte Territorial France Rénov' est mis en œuvre depuis le 1^{er} janvier 2026 avec SOLIHA comme nouvel opérateur.

En 2025, l'ANAH, le Département et les EPCI ont engagé ce dispositif afin de renforcer l'efficacité des actions en faveur de la rénovation énergétique des logements (convention signée le 13 juin 2025).

Le Pacte repose sur la complémentarité entre : l'Espace Conseil France Rénov', porte d'entrée unique pour les ménages, et les opérateurs des EPCI, chargés de l'accompagnement opérationnel des projets.

Ces EPCI ont désigné de nouveaux opérateurs, intégrés au Pacte Territorial :

Volet 1 : animation et mobilisation des ménages,

Volet 2 : information et conseil.

Un avenant à la convention est nécessaire pour : ajuster les montants financiers et mettre à jour la cartographie des dispositifs au 1^{er} janvier 2026 en intégrant les enjeux territoriaux et les missions des opérateurs.

Coût : CCPS : 15 525 €

Subvention Anah : 11 000 €

Reste à charge : 4 445 €

Monsieur le Président sollicitera les membres du Conseil communautaire pour valider l'avenant à la convention et mettre à jour la cartographie des dispositifs.

QUESTIONS DIVERSES

CALENDRIER

- 3 mars : bilan Oc'teha OPAH (5 ans)
- Mi-avril : conseil communautaire d'installation, date non validée à affiner

L'ordre du jour est épuisé à 20H20, la séance est levée.